

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">N° DL2023-0131</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du : 26 MAI 2023</p>
<p><b>CONTRAT DE VILLE D'ELNE ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS SUITE À L'APPEL À PROJETS 2023</b></p>	

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 26 mai à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mai 2023, à la Salle Novelty de Banyuls-sur-Mer située 5 rue du 14 Juillet - 66650, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Patricia HECQUET, Vincent NETTI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Sylvie VILA.

**Étaient représentés :**

Aimé ALBERTY donne procuration à Isabelle MORESCHI, Christian GRAU donne procuration à Marie ARIZA, Nicolas GARCIA donne procuration à Roland CASTANIER, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Annie PEZIN, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Raymond PLA donne procuration à Maria CABRERA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Georges GUARDIA, Grégory MARTY donne procuration à Patricia HECQUET, José BELTRA donne procuration à Vincent NETTI, Samuel MOLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Jacques GODAY donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Yvette PERIOT donne procuration à Patrice AYBAR, Christian NIFOSI donne procuration à Sylvie VILA.

**Étaient absents :**

Julie SANZ, Guy ESCLOPE, Marie-Clémentine HERRE, Marcel DESCOSY.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 46

Nombre de procurations : 13

**Secrétaire de Séance :**

Jean-Michel SOLE

**Monsieur le Président expose :**

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20230526-DL2023-0131-DE  
Date de télétransmission : 06/06/2023  
Date de réception préfecture : 06/06/2023

L'appel à projets « politique de la ville » permet aux porteurs de projets de solliciter des financements pour le développement et la mise en place d'actions à destination des quartiers prioritaires.

Dès lors, un guichet unique de réception des demandes a été mis en place auprès de la préfecture. Cette dernière réceptionne les dossiers, vérifie leur complétude et les diffuse auprès des autres financeurs, dont la Communauté de communes.

Ainsi, la Communauté de communes, en qualité de cosignataire du Contrat de Ville, a été sollicitée au titre de l'appel à projet 2023. Dix actions ont été retenues pour une attribution de subvention :

- **L'association les Petits débrouillards pour :**
  - o **L'organisation des « Ateliers scientifiques à la médiathèque » :** ateliers et contes scientifiques simples et ludiques comportant une dimension pédagogique pour le public des 3 à 12 ans.
  - o **La mise en place d'une « semaine scientifique-mini stages » :** activités scientifiques proposées pendant une semaine durant les vacances scolaires à destination du public 6-9 ans
  
- **Le Centre Communal d'Action Sociale d'Elne pour :**
  - o **L'événement « Le goût des autres » :** manifestation interculturelle portant cette année sur le thème du Maghreb sous toutes ses formes. Un temps fort en été sera proposé et co-construit avec les administrés pour leur permettre de devenir acteurs au sein de leur cité. L'animation se déclinera à l'année avec des ateliers pour tous les publics et tous les âges.
  - o **L'action « Elne Ville-Jardin-2 » :** projet visant l'accompagnement de la population vers des « rues comestibles » : formations et ateliers, mise à disposition de bacs, jardinières, création d'un verger nourricier dans la cour de l'école Neo, promotion de la démarche ...
  - o **La démarche « Ville de Demain ! » :** accompagnement des jeunes de 6 à 25 ans membres du Conseil Consultatif de la Jeunesse (CCJ) de la maire, dans leur démarche de participation citoyenne à l'élaboration des projets communaux.
  
- **La Ligue de l'enseignement - Fédération Départementale des P.O pour le projet « Elne - Enfant acteur, enfant spectateur. Des spectacles vivants pour l'enfance et la jeunesse » :** programmation de spectacles vivants pour les familles et les scolaires (maternelle et primaire).
  
- **L'association Médiance 66 pour la tenue de « Permanences d'accès aux droits et aux services » :** trois permanences par semaine à destination d'un public en situation de précarité. Des conseillers en économie sociale et familiale et/ou des médiateurs accueilleront le public pour les informer, les accompagner, les orienter dans leurs démarches quotidiennes dans les domaines de la santé, du logement, de la famille, de la retraite, de l'énergie.
  
- **L'association Arbres et paysages 66 pour l'action « Sensibiliser et accompagner les habitants du Quartier Prioritaire de la politique de la ville (QPV)d'Elne à découvrir le projet des jardins partagés des "Arrencades du Futur » :** séances autour de personnes éloignées des jardins partagées, et au sein desdits jardins, avec la remise d'un set de jardinage, portant sur les plantations, l'entretien, la sensibilisation à l'agriculture et à l'environnement/formation à l'agroécologie.

- **L'association Lire et Faire lire 66 pour ses projets « Lire et faire lire »** : lectures par des bénévoles au sein des structures du quartier prioritaire, à l'accueil de loisirs et dans le cadre de manifestations.
- **L'association Strass - MaisonJazzèbre pour la mise en place d'une Résidence de création artistique participative de territoire « contes et légendes de la couscoumopolis »** : Encadrés par un duo d'artistes, les participants de tout âge concevront une création collective basée sur les histoires de vie et qui donnera lieu à une restitution sous forme de lecture publique.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions allouées dans le cadre de l'appel à projet 2023.

**Vu** la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

**Vu** la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017,

**Vu** la loi de finances pour 2019 actant la prolongation des contrats de ville 2015-2020 jusqu'au 31 décembre 2022,

**Vu** la loi de finances pour 2022 actant la prorogation d'une année supplémentaire les contrats de ville en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2023,

**Vu** la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 portant sur la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers,

**Vu** le contrat de ville « Cœur d'Helenaë » 2015-2020 et son avenant portant protocole d'engagements réciproques et renforcés 2015-2022,

**Considérant** la note de cadrage de l'appel à projets 2023,

**Considérant** les dossiers reçus via la plateforme de dépôt mise en place auprès de la préfecture,

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré,**

**Approuve**, l'attribution des subventions allouées dans le cadre de l'appel à projets 2023 à :

- L'association les Petits débrouillards pour l'organisation des « Ateliers scientifiques à la médiathèque » à hauteur de 2 000-€ (deux mille euros) et pour la mise en place d'une « semaine scientifique-mini stages » à hauteur de 500-€ (cinq cents euros).
- Le Centre Communal d'Action Sociale d'Elne pour l'événement « Le goût des autres » à hauteur de 1 500-€ (mille cinq cents euros), pour l'action « Elne Ville-Jardin -2» à hauteur de 1 500-€ (mille cinq cents euros) et pour la démarche « Ville de Demain !» à hauteur de 500-€ (cinq cents euros).
- La Ligue de l'enseignement - Fédération Départementale des P.O pour le projet « Elne - Enfant acteur, enfant spectateur. Des spectacles vivants pour l'enfance et la jeunesse » à hauteur de 2 500-€ (deux mille cinq cents euros).
- L'association Médiance 66 pour la tenue de « Permanences d'accès aux droits et aux services » à hauteur de 1 300-€ (mille trois cents euros)

- L'association Arbres et paysages 66 pour l'action « Sensibiliser et accompagner les habitants du **Quartier Prioritaire de la politique de la ville (QPV)** d'Elne à découvrir le projet des jardins partagés des "Arrencades du Futur" » à hauteur de 500-€ (cinq cents euros).
- L'association Lire et Faire lire 66 pour ses projets « Lire et faire lire » à hauteur de 200-€ (deux cents euros).
- L'association Strass - MaisonJazzèbre pour la mise en place d'une Résidence de création artistique participative de territoire « contes et légendes de la couscoumopolis » à hauteur de 2 000-€ (deux mille euros).

Dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget de l'exercice,

**Autorise** le Président à signer toutes pièces relatives à la bonne exécution de ce dossier.

**Résultat du vote :**

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 31/05/2023

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture  
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA



*La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*